

Institut Européen des Jardins & Paysages

Inventaire des parcs et jardins de France

Archives nationales de Pierrefitte-sur-Seine

Auteur(s) : Comité des Parcs et Jardins de France

Intitulé	Contrôle général des finances
Source	Administrations financières et spéciales ; contrôle général des finances
Date de création	1601-1800
Localisation	Archives nationales – site de Paris
Source	entre 1458 et 1926 articles

Historique

D'abord confiées à la Bibliothèque nationale, ne furent versées que dans la deuxième moitié du XIXe siècle.

Modalité de versement

versement

Description

L'intérêt de toute correspondance ministérielle vient de ce que l'on peut suivre une affaire depuis la décision du ministre jusqu'à ses répercussions dans l'opinion publique, la voir évoluer sous la pression des groupes ou des individus dont les intérêts sont en cause, apprécier, face à ces pressions, l'indépendance de jugement et la volonté du ministre, ou la cohérence de l'équipe qui l'entoure. Sa richesse vient de la variété des affaires traitées par le ministre et de la diversité de ses correspondants, du plus humble particulier aux plus hauts dignitaires.

Cette richesse et cet intérêt sont ceux de la sous-série G/7 qui, couvrant toutes les branches de l'administration, renferme les plus précieux renseignements sur le gouvernement intérieur de la France au XVIII^e siècle G/7/ ils sont toutefois limités chronologiquement. L'essentiel du fonds, que A.-M. de Boislisle a contribué à faire connaître par son célèbre et monumental ouvrage *Correspondance des contrôleurs généraux des finances avec les intendants des provinces [1683-1715]* (Paris, Imprimerie nationale, 1874-1897, 3 vol. in-4°), est en effet constitué par les archives du ministère de Nicolas Desmaretz, contrôleur général des finances de 1708 à 1715, après avoir été, de 1703 à 1708, directeur des finances. La documentation antérieure et celle postérieure à la période 1700-1715 sont comparativement très lacunaires et hétérogènes et ce qui aurait pu en constituer le complément ou la suite se trouve dispersé dans plusieurs séries des Archives nationales (F, H, K, P et Q/1 notamment).

La première partie de la sous-série, artificiellement formée, regroupe dans un ordre chronologique les lettres du Contrôleur général des finances, celles des intendants des généralités, des secrétaires d'État, des hauts dignitaires du royaume, etc. Ces lettres étaient primitivement réparties dans les ensembles d'articles qui constituent la troisième partie du fonds, où est rassemblée, par matières, services ou institutions, la part la plus importante de la correspondance, des notes, mémoires et comptes reçus ou produits par le Contrôleur général des finances et ses collaborateurs. Ces deux parties essentielles sont complémentaires. Il importe, pour réunir la documentation la plus exhaustive sur un sujet, de mener des recherches parallèlement dans l'une et l'autre.

Du contrôleur général des finances relevait la surveillance de nombreuses activités. Entre autres, il suivait la coupe des arbres dans les parcs royaux ; il s'assurait de la bonne gestion des jardins royaux, ainsi que des mûriers et pépinières royales ; il arbitrait lors d'arrachages, dans les forêts, de plants destinés aux parcs ou jardins de grands seigneurs ; il autorisait ou refusait

les transformations envisagées par les municipalités dans leurs parcs et promenades publiques ; il réprimait les plantations frauduleuses de tabac dans les jardins des particuliers ; etc.

On trouve des renseignements sur ces domaines d'intervention essentiellement dans sa correspondance avec les intendants (G7 71 à G7 531, passim).

Conditions d'accès

Ces documents sont librement communicables.

Documents en relation

Il existe, aux Archives nationales, en dehors de la sous-série G/7, de très nombreuses archives du Contrôle général des finances. Mais elles sont dispersées dans plusieurs séries et ne constituent pas, à proprement parler, de fonds organisé comparable à celui qui forme la sous-série G/7. Parmi les séries anciennes, les séries H et Q/1 comprennent, pour une part essentielle, des documents provenant du Contrôle général des finances. On trouve également dans les séries E, K, KK, M et P des articles ou des ensembles d'articles (voir notamment P 3027 à 5051) qui appartenaient originellement aux archives du Contrôle général. Parmi les séries modernes, la série F, et plus précisément les sous-séries F/10 (Agriculture), F/12 (Commerce et industrie), F/14 (Travaux publics), F/30 (Administration centrale du ministère des Finances), comportent un nombre important de documents des XVII^e et XVIII^e siècles, dont l'essentiel provient également du Contrôle général des finances.

Conditions d'utilisation

Réutilisation soumise au paiement d'un droit ou autorisée après exonération de l'administration des Archives nationales.

Caractéristiques du parc/jardin